



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_15

Objet : Délibération autorisant le syndicat à faire une demande d'agrément en vue d'accueillir des personnes volontaires en service civique

Monsieur le Président expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner

en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et Article L.5711-1 ;

Vu le Code du Service National ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Considérant que les missions du Syndicat entrent dans le champ d'intervention du dispositif du service civique ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès des services de l'État compétents ;

AUTORISE le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;

DONNE son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;

DEGAGERA les moyens humains, matériels et financiers, notamment la nomination et la formation d'un tuteur, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;

AUTORISE le Président est chargé(e) de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMD

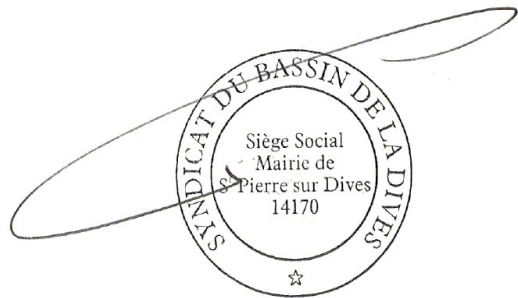
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 014-200036127-20250617-CS_2025_15-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_16

Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relatives à la restauration des mares avec la Communauté de Commune de Valès Dunes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Vu la délibération n°2021-18 en date du 02 Juillet 2021 définissant la stratégie d'intervention du SMBD sur les mares à l'échelle du bassin versant de la Dives ;

Vu la convention cadre de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie pour la période 2022-2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Val ès Dunes en date du 05/06/2025 ;

M. le Président rappelle, que dans le cadre du partenariat avec le CEN de Normandie, il est prévu de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur des mares à l'échelle du territoire du bassin de la Dives. A cet effet, une convention de délégations de d'ouvrage doit être signée avec la Communauté de Commune de Val ès Dunes dans laquelle le SMBD s'engage à recruter une personne et à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la restauration de mares. Le cout maximal restant à charge de Val ès Dunes est de 15 000 € TTC par an. Cette convention sera valide jusqu'à la fin de la mandature (fin 2026).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE M. le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la restauration des mares sur le territoire de la Communauté de Commune de Val ès Dunes ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER) ;

AUTORISE M. le Président à lancer les consultations d'entreprise et à signer les marchés ;

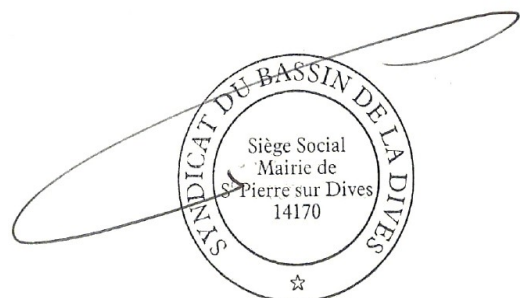
AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_17

Objet : Portage de l'étude hydraulique sur le bassin versant de Vendevre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Dives et notamment son article 4 définissant les domaines de compétence dans le cadre des mission 1°, 2°, 5°, 8°, 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu les échanges, avec les partenaires technique et financiers, organisés par les services de l'Etat depuis les événements de mai 2024 ;

Considérant que la dernière étude de 2012 avait conclu à la nécessité de réaménager les eaux pluviales du bassin versant de Vendevre incluant notamment des travaux de plantations de haies sur talus et la création de fossés borgnes et que les travaux n'ont jamais été réalisés ;

Considérant que cette étude doit être mise à jour pour être opérationnelle ;

Considérant qu'il convient d'étudier des solutions alternatives aux bassins de rétention en bord de la voie ferrée ;

Considérant que les aménagements d'hydraulique douce font partis des missions du Syndicat ;

Considérant que la protection de la voie ferrée contre les coulées de boue et des habitations contre les inondations ne font pas partis des compétences du syndicat ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

ACCEPTTE d'assurer le portage de l'étude hydraulique sur le bassin versant de Vendevre (170 ha) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Commune du Pays de Falaise ;

AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER) ;

REFUSE de prendre à sa charge les coûts restants de cette étude ;

DEMANDE au Président de conventionner avec la Communauté de Commune du Pays de Falaise ;

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en cas d'accord de la Communauté de Commune du Pays de Falaise ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_18

Objet : Marché public de travaux pour les plantations de haies entre 2025 et 2029

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Vu la délibération n°CS-2021-02 autorisant la mise en place d'un programme pluriannuel de mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et de plantations sur le bassin versant de la Dives ;

Vu la délibération n°CS-2023-04 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Considérant que le SMBD est la structure compétente en matière d'aménagements d'hydraulique douce sur le bassin de la Dives ;

Considérant la nécessité de lancer une nouvelle consultation pour les travaux de plantations de haies entre 2025 et 2029 ;

Il est proposé de mettre en place un marché à bons de commande mono-attributaire pour une durée de 4 ans suivant 3 lots géographiques :

- Lot 1 : TAI et CDCVAM avec un montant maximum **300 000 € HT/an**
- Lot 2 : CCPF avec un montant maximum **300 000 € HT/an**
- Lot 3 : CUCLM, CALN, NCPA et CCVED avec un montant maximum **300 000 € HT/an**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation pour les travaux de plantations de haies entre 2025 et 2029 suivant une procédure adaptée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces du marché ainsi que les différents avenants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_19

Objet : Acquisition d'un bien immobilier cadastré AH 444, rue du Bief à Saint Pierre en Auge

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-10, L1311-9 à L1311-12 et L1311-13

Vu les investissements prévus dans le Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu la délibération n°CS-2024-24 autorisant l'achat d'un local administratif ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 07 novembre 2024 estimant le bien à 335 000 € assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10% ;

Considérant le bien immobilier, Saint Pierre en Auge - rue du Bief, AH 444, d'une superficie de 1445 m²

Considérant la proposition du Syndicat, auprès de la SAUR, d'acquérir ce bien au prix de 300 000 € hors frais notariés,

Vu la proposition de financement de la Banque des territoires sur base du livret A + 0,6% pour la somme d'emprunt de 300 000 € sur 15 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE le Président à souscrire un emprunt auprès de la Banques des Territoires sous les conditions suivantes :

- Montant 300 000 € (trois cent mille euros)
- Durée : 15 ans
- Conditions financières : taux variable sur la base du taux du Livret A + 0.60 %
- Echéances : amortissement constant, échéances trimestrielles

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

CHARGE le Président de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 17/06/2025
Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_19

Objet : Acquisition d'un bien immobilier cadastré AH 444, rue du Bief à Saint Pierre en Auge

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-10, L1311-9 à L1311-12 et L1311-13

Vu les investissements prévus dans le Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu la délibération n°CS-2024-24 autorisant l'achat d'un local administratif ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 07 novembre 2024 estimant le bien à 335 000 € assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10% ;

Considérant le bien immobilier, Saint Pierre en Auge - rue du Bief, AH 444, d'une superficie de 1445 m²

Considérant la proposition du Syndicat, auprès de la SAUR, d'acquérir ce bien au prix de 300 000 € hors frais notariés,

Vu la proposition de financement de la Banque des territoires sur base du livret A + 0,6% pour la somme d'emprunt de 300 000 € sur 15 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE le Président à souscrire un emprunt auprès de la Banque des Territoires sous les conditions suivantes :

- Montant 300 000 € (trois cent mille euros)
- Durée : 15 ans
- Conditions financières : taux variable sur la base du taux du Livret A + 0.60 %
- Échéances : amortissement constant, échéances trimestrielles

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

CHARGE le Président de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 17/06/2025
Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Date de convocation

10/06/2025

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_20

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 300 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition d'un bâtiment administratif situé sur la commune de Saint-Pierre-en-Auge 14170.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-10, L1311-9 à L1311-12 et L1311-13

Vu les investissements prévus dans le Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au Budget Prévisionnel 2025 ;

Vu la délibération n°CS-2024-24 autorisant l'achat d'un local administratif ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 07 novembre 2024 estimant le bien à 335 000 € assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10% ;

Considérant le bien immobilier, Saint Pierre en Auge - rue du Bief, AH 444, d'une superficie de 1445 m²

Considérant la proposition du Syndicat, auprès de la SAUR, d'acquérir ce bien au prix de 300 000 € hors frais notariés,

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 –

Ligne du Prêt : Enveloppe : Montant :	PRUAM PRU PVD 300 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision :	SR « Simple révisabilité »
Taux de progressivité de l'échéance :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Pénalité de dédit :	1%
Commission d'instruction :	180€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

AUTORISE le Président à souscrire un emprunt auprès de la Caisse des dépôts (Banques des Territoires) sous les conditions suivantes telles que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président à seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 014-200036127-20250617-CS_2025_20-DE



AUTORISE le Président à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent ;

AUTORISE le président à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

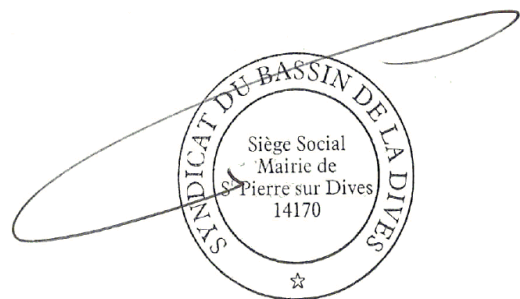
CHARGE le Président de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 19

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. BONNE Jean-Louis, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

M. VANNIER François donne pouvoir à M. GERMAIN Patrice, Mme ECOBICHON Florence donne pouvoir à M. BALLOT Jean-Philippe

Etai(ent) absent(s) :

M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. LE BAS Christian, M. MARIE Paul, M. PEPIN Dominique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BESSON Marie-Louise, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. VANNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

Numéro interne de l'acte : CS_2025_14

Objet : Candidature à l'appel à projet 2025 "travaux de restauration de la trame et la trame verte normande

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Vu la délibération n° CS-2021-02 du 29 Janvier 2021 du Conseil Syndical acceptant d'étendre le programme d'aménagements d'hydraulique douce et de plantations de haies à l'échelle du bassin versant de la Dives ;

Vu la délibération n° CS-2023-25 du 26 Septembre 2023 du Conseil Syndical acceptant de porter les travaux de renaturation de l'Ante dans la traversée intramuros de Falaise ;

Vu la délibération n° CS-2024-12 du 21 Juin 2024 du Conseil Syndical acceptant de lancer une étude pour la renaturation de la Vie dans la traversée intramuros de Vimoutiers ;

Considérant que la Région Normandie, au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens FEDER/FSE, envisage un nouvel appel à projets 2025 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » ;

Considérant que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives et, à ce titre, mène des travaux nécessaires à une trame verte et bleue fonctionnelle ;

Considérant les engagements du SMBD dans le cadre du « Contrat de Territoire Eau et Climat 2022-2024 » en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant de la Dives ;

M. le Président explique l'intérêt de répondre à cet appel à projets 2025 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande ».

M. le Président présente le projet global, les couts estimatifs et les plans de financement associés.

Type de projet	Type d'intervention	Dépenses TTC prévisionnelles	Recettes % attendues
Restauration de la trame verte	Haies simples (Calvados)	72 000 €	58 % CD14 41 % FEDER/CRN
	Haies antiérosives	685 000 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
Restauration de la trame bleue	Travaux de renaturation de l'Ante dans Falaise intramuros	1 199 575 €	90 % AESN 10 % FEDER/CRN
	Etude pour la renaturation de la Vie dans Vimoutiers intramuros	99 758 €	80 % AESN 20 % FEDER/CRN
Synthèse projet TTC		2 056 333 €	83,03 % AESN 14,93 % FEDER/CRN 2,04 % CD14

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

APPROUVE le projet global et son plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet 2025 « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » ;

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 17/06/2025

Le Président du SMBD

